REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS Du Conseil Municipal COMMUNE DE BALSCHWILLER

Séance du 27 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept du mois de juin à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du quatre avril deux mil quatorze s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. SCHNOEBELEN Jean-Marie, Maire.

Sont présents : 14 M. BURGER Claude, M. CHRISTEN André, M. HASENBOEHLER Thomas,

M. JACOBERGER Thierry, Mme JOUBARD Josiane, M. KIPPELEN Jean-Baptiste,

M. MEYER Gérard, Mme NEFF Katia, Mme NENOT Patricia, Mme REMY Vanessa, M. SCHAD Pierre, Mme SCHLIENGER Anne.

Absente excusée : 1 Mme PEDUZZI Fernande.

A en outre assisté à la séance : M. BOHRER Marc, Secrétaire de Mairie.

M. SCHAD Pierre est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1. Convention de groupement de commandes travaux eaux pluviales
- 2. Convention « infogéo » Conseil Général
- 3. Emploi-vacances
- 4. Enquête publique dragage du canal du Rhône au Rhin avis
- 5. Schéma régional de cohérence écologique
- 6. Réhabilitation du Presbytère
- 7. Rythmes scolaires
- 8. Baisse des dotations de l'Etat aux collectivités
- 9. Brigades Vertes
- 10. Rapports d'activités
- 11. Divers

M. le Maire invite le conseil municipal à passer au vote pour l'approbation du compte-rendu Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Le Maire ouvre les débats et expose ce qui suit.

Article 1

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES - TRAVAUX EAUX PLUVIALES

M. le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable d'Ammertzwiller – Balschwiller et Environs (SIAEP) souhaite mener des travaux de rénovation du réseau d'eau potable en parallèle avec le chantier d'assainissement collectif mené par le Syndicat

Intercommunal d'Assainissement de Balschwiller – Buethwiller – Hagenbach (SIA-BBH). La commune souhaite également améliorer le réseau d'évacuation des eaux pluviales en certains points impactés par les travaux susnommés (rue des Vosges notamment).

Le recours au groupement de commandes est un moyen que donne le Code des Marchés Publics pour confier l'ensemble de ces prestations à une seule et même entreprise, disposition qui permet d'unifier la gestion des travaux et la réalisation d'une économie d'échelle.

Chaque membre du groupement, pour les travaux qui le concerne, est responsable de sa partie de travaux.

Vu l'article 8 du Code des marchés publics relatif à la constitution de groupements de commandes,

Vu le projet de convention avec le SIAEP et le SIA-BBH présenté,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Approuve la constitution d'un groupement de commandes entre le SIA-BBH, SIAEP et la commune de Balschwiller en vue de la désignation des entreprises pour les travaux d'assainissement (tranche 2014), d'eau potable et d'amélioration du réseau d'évacuation des eaux pluviales, qui seront menés conjointement.
- Accepte les termes de la convention.
- Autorise M. JACOBERGER Thierry, 1^{er} Adjoint au Maire à signer les documents à intervenir avec le SIA-BBH et le SIAEP Ammertzwiller-Balschwiller et environs.
- Désigne les délégués suivants pour siéger à la commission d'appel d'offres commune :
 - M. MEYER Gérard, titulaire
 - ➤ Mme SCHLIENGER Anne, suppléante

Mme JOUBARD Josiane, conseillère municipale, a rejoint la séance.

Article 2 CONVENTION INFOGEO – CONSEIL GENERAL

M. le Maire informe l'assemblée du projet de convention de partenariat avec le Conseil Général du Haut-Rhin pour l'accès au site Infogeo68 et l'échange de données géographiques et descriptives sur le territoire du Haut-Rhin. Infogeo68 permet la consultation de l'ensemble des données cartographiques disponibles au Conseil Général par tous les citoyens haut-rhinois. Le site a également pour objectif de promouvoir les échanges de données géographiques entre acteurs du Département.

La commune, si elle le souhaite, peut devenir gratuitement partenaire d'Infogeo68 à part entière. En tant que partenaire, elle pourra accéder à toutes les données géographiques diffusées par le Département ainsi qu'à des applications métiers, dont « ArcOpole Cadastre », donnant accès aux données cadastrales nominatives à la parcelle sur la commune.

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Approuve le projet de convention susnommée avec le Conseil Général pour l'accès au site Infogeo68.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Article 3 EMPLOI-VACANCES

M. le Maire rappelle à l'assemblée l'habitude prise ces dernières années de créer un emploi durant les vacances scolaires d'été pour un ou plusieurs jeunes de la commune.

Vu les besoins des services techniques de la commune pendant la période estivale,

Vu le Budget Primitif 2014,

Vu les expériences des années précédentes

Sur la proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal décide,

- de proposer un contrat à durée déterminée de 35 heures/semaine pour la période suivante :
 - du 1^{er} août au 31 août 2014
- de fixer la rémunération à l'échelon 1 du grade d'Adjoint technique de 2^{ème} classe, soit échelle 3 indice brut 330, indice majoré 316.
- d'autoriser M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

C'est la candidature de M. JUD Emmanuel qui a été retenue cette année.

Article 4

ENQUÊTE PUBLIQUE DRAGAGE CANAL DU RHÔNE AU RHIN

M. le Maire informe l'assemblée de la tenue du 6 juin au 9 juillet 2014 d'une enquête publique au titre de la loi sur l'eau, relative à la demande d'opération de dragage des voies d'eau du canal du Rhône au Rhin

Conformément aux dispositions de l'article R214-8 du Code de l'Environnement, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande faite, dès l'ouverture de l'enquête publique.

Vu le dossier d'enquête publique déposé en mairie,

Entendu les explications de M. SCHAD Pierre, 3^{ème} Adjoint au Maire,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- émet un avis favorable à la demande objet de l'enquête.
- Charge M. le Maire de notifier le présent avis à M. le Préfet du Haut-Rhin.

Article 5

SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'enquête publique relative au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est en cours. Ce document une fois adopté devra être pris en compte dans le SCOT (actuellement en cours d'élaboration) ainsi que dans les documents d'urbanisme communaux. Il est relevé un certain nombre d'incohérences dans le projet de SRCE qui appelle quelques observations avant l'adoption définitive du document.

Pour rappel les documents du SRCE sont consultables sur le site de la DREAL.

Vu la délibération du Syndicat Mixte pour le Sundgau en date du 16 octobre 2013, (extraits cidessous) :

Considérant le projet de constitution d'une trame verte et bleue pour le Sundgau et le Jura Alsacien,

Considérant l'obligation de prise en compte de cette trame verte et bleue par le Schéma de COhérence Territoriale du Sundgau (SCOT) et par les documents locaux d'urbanisme,

Considérant que la notion de prise en compte constitue, par une jurisprudence bien établie, une relation de quasi-conformité,

Considérant que le document réalisé par la Direction Régionale de l'Environnement Alsace (DREAL) l'attention des commissaires enquêteurs en avril 2013 indique que les possibilités de dérogation à la trame verte et bleue seront limitées, que les documents d'urbanisme et les projets devront argumenter et justifier qu'ils ne dégradent pas, respectent et participent à la restauration de la fonctionnalité du réseau régional de continuités écologiques, que réservoirs et corridors sont à préserver a priori de l'urbanisation.

Le conseil syndical :

- ✓ Donne un avis défavorable au projet de SRCE
- Regrette, au nom de la considération qu'il porte à la protection de la biodiversité, la médiocrité des documents mis à disposition des collectivités, les nombreuses erreurs d'appréciation qu'ils comportent et l'absence de priorités dans la trame verte et bleue
- ✓ Demande que les territoires soient enfin pleinement partie prenante dans l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Vu l'avis de M. le Président du Syndicat Mixte pour le Sundgau relatif au Schéma Régional de Cohérence Ecologique transmis à la commission d'enquête publique,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, apporte son soutien à la motion du Syndicat Mixte pour le Sundgau susnommées ainsi qu'au courrier du Président dans le cadre de l'enquête publique.

Article 6 REHABILITATION DU PRESBYTERE

M. le Maire, avec MM. SCHAD Pierre (Adjoint) et BURGER Claude (conseiller municipal), informe l'assemblée de l'état d'avancement du projet de réhabilitation du Presbytère.

Du retard a été pris par le bureau d'étude BE ECO THERM, chargé de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), qui semble ne pas avoir les compétences suffisantes pour assurer les prestations demandées.

Un certain nombre d'interrogations quant aux méthodes employées pour la consultation des entreprises sont à relever (absence de cahier des charges précis).

La spécialité du bureau d'études est l'isolation thermique mais des propositions faites en la matière sont discutables pour un bâtiment ancien comme le Presbytère. Faut-il chercher absolument à atteindre des performances énergétiques dont la mise en place se révélerait excessivement onéreuse et dont l'efficacité peut-être mise en doute ?

Une mise au point avec BE ECO THERM aura lieu dans les prochains jours concernant les détails de la mission du contrat d'AMO. L'éventualité de dénoncer ce dernier n'est pas exclue.

La commune reprendra également contact avec M. PERRIN, de la Région Alsace (qui subventionne, sous certains critères, les travaux de diminution de la consommation d'énergie) pour reconsidérer les travaux à réaliser.

Article 7 RYTHMES SCOLAIRES

M. le Maire informe le conseil municipal des débats de la dernière assemblée générale extraordinaire de l'association des maires du Haut-Rhin qui avait pour thème « la réforme des rythmes scolaires ». Face aux difficultés de mise en place de la réforme, la motion ci-dessous a été adoptée :

Les Maires du Haut-Rhin déplorent que la réforme des rythmes scolaires ait été menée par l'Etat sans concertation préalable avec les partenaires concernés : maires, enseignants, parents d'élèves et associations œuvrant pour la jeunesse...

La mise en œuvre de la semaine de 9 demi-journées soulève de réelles difficultés :

Certaines communes ou communautés ont déjà une structure périscolaire ou la possibilité de la mettre en place. Mais dans d'autres, notamment les communes rurales même regroupées en RPI, il est très difficile, voire impossible, d'organiser des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) par manque de locaux, de personnel, de moyens financiers...

Cette réforme induit des frais importants, dans un contexte budgétaire très contraint par l'Etat. Or, celui-ci ne compense qu'une partie des coûts supportés par les collectivités et à travers un fonds d'amorçage, qui n'est pas pérenne par définition. Quant à l'aide complémentaire versée par le biais de la CAF, elle est inférieure à ce que l'Etat avait annoncé.

Cette réforme entraînera donc forcément des inégalités territoriales importantes, selon les moyens humains, financiers et techniques mobilisables par les communes pour les activités périscolaires.

Se rajoute également le risque de départs d'enfants vers les établissements privés, qui pourront rester aux 4 jours, et par conséquent, le risque de fermeture de classes, surtout en milieu rural. En conséquence, l'Assemblée Générale des Maires du Haut-Rhin demande :

- ✓ Le libre choix pour les communes de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours ou 4.5 jours, en fonction des possibilités et des besoins exprimés par les différents partenaires locaux, notamment les parents d'élèves.
- ✓ La pérennisation et la revalorisation des aides de l'Etat et de la CAF pour les communes qui appliquent la réforme et mettent en œuvre les TAP.
- ✓ La remise à plat du rôle respectif de l'Etat et des collectivités locales dans l'enseignement primaire.

M. le Maire tient à rappeler que pour Balschwiller le coût de mise en place de la réforme est chiffré à une plus-value de 10 000.- € pour la demi-journée supplémentaire de transport. Quant à l'organisation des TAP, la facture s'élèverait entre 4 000 et 5 000 € pour la collectivité et ils ne concerneraient que 24 enfants sur 147 élèves au sein du RPI.

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par treize voix et une abstention (M. KIPPELEN Jean-Baptiste), approuve et soutien la motion de l'association des maires du Haut-Rhin relative à la réforme des rythmes scolaires.

Article 8 **BAISSE DES DOTATIONS DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune BALSCHWILLER rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- > enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de BALSCHWILLER estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de ... (ou l'intercommunalité de ...) soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense.
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Article 9 BRIGADES VERTES

Comme évoqué depuis quelques mois, la proposition de loi citée en objet a été présentée le 16 Juin dernier en séance publique du Sénat.

Elle a été adoptée par les sénateurs et fera l'objet d'une présentation aux députés prochainement malgré des amendements déposés par Madame Catherine TROENDLE, Sénatrice du Haut-Rhin.

Ce texte fait suite au rapport déposé le 26 Septembre 2012 et, à la proposition de loi déposée le 26 Avril 2013 par les sénateurs PILLET et VANDIERENDONCK.

Il prévoit de fusionner les emplois d'agents de police municipale et les gardes-champêtres, de renforcer les obligations de formation des personnels, de modifier le fonctionnement des conventions de coordination entre les collectivités locales et les services de l'état et, favoriser la mutualisation des agents.

Il s'agit là d'une véritable avancée sociale et professionnelle.

Néanmoins, la particularité et les dispositions spécifiques du droit local prévoyant le recrutement d'un garde-champêtre par commune est amené à disparaître selon ce texte.

Ainsi la structure Brigade Verte sous la forme et son statut actuel de syndicat mixte est amené à disparaître dans un délai prévu au plus tard **le 31 Décembre 2019**, le personnel devant obligatoirement exercer ses missions au sein d'une commune ou d'une communauté de communes (EPCI à fiscalité propre).

D'autre part, il est prévu que durant cette période transitoire, le syndicat ne pourra plus recruter dès lors que le texte entrera en vigueur.

Il s'agit là d'une véritable menace pour la structure et son organisation actuelle qui a fait ses preuves depuis 25 ans de par sa proximité avec les élus et la population.

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, tient à réaffirmer solennellement à l'heure des nombreuses réformes institutionnelles :

- son indéfectible attachement à cette police de proximité dont le fonctionnement a fait ses preuves depuis 25 ans par sa capacité d'adaptation aux diverses missions confiées et par sa disponibilité au service des élus et de la population des 314 communes haut-rhinoises qu'elle sert.
- Notre volonté de pérenniser la Brigade Verte afin de mettre en avant un service public de qualité, précurseur dans la mutualisation de ses matériels et de ses effectifs, modèle d'une généralisation à l'ensemble du territoire national.

Article 10 RAPPORTS D'ACTIVITES

A – Rapport d'activité SIAEP 2013

M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2013 du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable.

La vente d'eau est en baisse de 3 % par rapport à l'année 2012. La commune de BALSCHWILLER a consommé 33 432 m³. Le prix de l'eau était à 1.55€/HT/m³.

Les prévisions d'investissements et de travaux pour 2014 sont :

- Renouvellement des conduites à Hagenbach rue de Delle et rue des Vosges à Balschwiller en lien avec les travaux d'assainissement.
- Maillage avec le SIAEP de la Doller par Diefmatten.
- > Changement de robinets vannes dans les communes au fur et à mesure des besoins.

Le rapport n'appelant aucune observation, le conseil municipal en prend acte en l'état.

B – Rapport d'activité du service des ordures ménagères 2013

M. le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2013 du service public d'élimination des produits résiduels de la communauté de communes de La Porte d'Alsace.

Le rapport n'appelant aucune observation, le conseil municipal en prend acte en l'état.

Mme REMY Vanessa, conseillère municipale, tient à souligner l'augmentation constante du coût des ordures ménagères alors même que les usagers font des efforts.

C – Rapport d'activité des Brigades Vertes 2013

M. le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2013 du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin.

Le rapport n'appelant aucune observation, le conseil municipal en prend acte en l'état.

Article 11 DIVERS

Enquête publique géothermie « permis sud Alsace »

M. le Maire informe le conseil municipal de la tenue d'une enquête publique relative à une demande d'autorisation de recherches de gîtes géothermiques à basse température dans la région de Mulhouse, dit « Permis Sud-Alsace ». Le dossier est consultable en mairie.

Nuisances poussières

M. le Maire fait part à l'assemblée du courrier de Mme MONTFORT qui tient à signaler les nuisances qu'elle subit en raison des nuages de poussière provenant de l'artisan tailleur de pierre situé en face de sa propriété. Elle demande que soit respectées les normes en vigueur pour ce type d'activités afin de ne pas impacter la santé du voisinage.

Circulation rue du 27 Novembre

M. le Maire fait part à l'assemblée de sa rencontre avec des riverains de la rue du 27 Novembre (partie ex-Ueberkumen) qui s'inquiètent de la vitesse excessive de nombreux automobilistes traversant l'agglomération. L'insécurité de ce tronçon est un problème récurrent.

Dans un premier temps, M. le Maire va se rapprocher de l'Unité Routière d'Altkirch pour réduire à 40km/h la vitesse autorisée et demander à la Gendarmerie Nationale des contrôles plus fréquents.

Commission communication

M. JACOBERGER Thierry, Adjoint au Maire, présente le bilan des travaux de la commission communication :

- Une proposition sera faite aux lecteurs de recevoir le bulletin bimestriel « Les Echos » par voie électronique avec un rappel mensuel des manifestations. Les personnes intéressées pourront s'inscrire auprès de la mairie.
- > Des devis sont en cours pour une réactualisation du site internet de la commune.
- Des contacts seront pris avec différents imprimeurs pour le bulletin annuel afin de réviser les tarifs.
- > Proposition est faite d'organiser une manifestation pour célébrer les 40 ans du foyer ; reste à définir sous quelle forme.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire a levé la séance à 23h00.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE BALSCHWILLER

Séance du 27 juin 2014

Ordre du jour :

- 1. Convention de groupement de commandes travaux eaux pluviales
- 2. Convention « infogéo » Conseil Général
- 3. Emploi-vacances
- 4. Enquête publique dragage du canal du Rhône au Rhin avis
- 5. Schéma régional de cohérence écologique
- 6. Réhabilitation du Presbytère
- 7. Rythmes scolaires
- 8. Baisse des dotations de l'Etat aux collectivités
- 9. Brigades Vertes
- 10. Rapports d'activités
- 11. Divers

Nom, Prénom	Qualité	Signature	Procurations
M. SCHNOEBELEN Jean-Marie	Maire		
M. JACOBERGER Thierry	1 ^{er} Adjoint au Maire		
M. MEYER Gérard	2 ^{ème} Adjoint au Maire		
M. SCHAD Pierre	3 ^{ème} Adjoint au Maire		
M. KIPPELEN Jean-Baptiste	Conseiller municipal		
Mme JOUBARD Josiane	Conseillère municipale		
Mme NENOT Patricia	Conseillère municipale		
M. HASENBOEHLER Thomas	Conseiller municipal		
M. CHRISTEN André	Conseiller municipal		
Mme NEFF Katia	Conseillère municipale		
Mme REMY Vanessa	Conseillère municipale		
M. HAEBIG Nicolas	Conseiller municipal	Absent excusé	
M. BURGER Claude	Conseiller municipal		
Mme SCHLIENGER Anne	Conseillère municipale		
Mme PEDUZZI Fernande	Conseillère municipale	Absente excusée	